



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du jeudi 13 février 2020
2è séance sans quorum

DLB 2020/339

L'an deux mille vingt et le jeudi 13 février à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 7 février 2020

Affichage de la convocation : vendredi 7 février 2020

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Rémy GLOMOT, Bernard SAUCEROTTE, Rémi BOUYALA, Philippe AUDOUI, Marion MAERTEN, Marie-Hélène MATTIA, Jean-Yves LE BOZEC, Louis BENTAJOU

Secrétaire de séance : Philippe AUDOUI

Objet : Adhésion du SICTOM au GE de l'ORB et de l'Hérault

Monsieur le Président propose au Comité Syndical l'adhésion de la collectivité à l'association « GE de l'ORB et de l'HERAULT : Groupement d'Employeurs Multisectoriel ».

Il indique que cette proposition procède au constat du nombre de contrats à durée déterminée en croissance au SICTOM et a ainsi amené une réflexion sur les motifs de ces contrats, leur périodicité et leur durée.

Il ajoute que cette réflexion a conclu, pour des emplois identifiés comme « récurrents » en saison, une demande des compétences pointues.

Il expose que les avantages sont multiples pour la collectivité :

- Fidélisation de personnel qualifié,
- Gain de temps pour l'encadrement en termes de formation,
- Possibilité de faire évoluer ce personnel à travers des formations financées par le Groupement d'employeurs...
- De partager du personnel avec des entreprises du territoire.

Le personnel trouve sur le territoire :

- Une stabilité et un accès à l'emploi pérenne,
- Davantage de sécurité : risque de licenciement plus faible.

Il rappelle que le salarié embauché en contrat à durée indéterminée par le Groupement d'employeurs se stabilise sur le territoire et permet d'apporter une contribution à l'emploi local.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'adhérer à cette association et d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'association « GE de l'ORB et de l'HERAULT : Groupement d'Employeurs Multisectoriel ».

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à l'association GE de l'ORB et de l'Hérault


APPROUVE la convention d'objectifs à conclure avec l'association « GE de l'ORB et de l'HERAULT : Groupement d'Employeurs Multisectoriel »,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette convention.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 18/02/2020 et de sa publication le 18/02/2020

A Nézignan l'Évêque, le 18/02/2020